

Foire aux questions

Qu'est-ce que Convercent ?

Convercent est le fournisseur tiers indépendant du portail Web permettant de signaler les problèmes de conformité via la ligne d'assistance d'Autoliv.

Pourquoi la ligne d'assistance d'Autoliv a-t-elle besoin de Convercent ?

- Nous pensons que nos salariés sont notre atout le plus précieux. La création de canaux de communication ouverts nous permet de promouvoir un environnement de travail positif et d'optimiser la productivité.
- Les sociétés cotées en bourse sont tenues par la loi de disposer d'un système de signalement anonyme afin d'adresser les questions de fraude en matière de comptabilité et d'audit directement au comité d'audit.
- Un système de signalement efficace renforcera nos efforts en vue de promouvoir une culture de l'intégrité et de la prise de décision éthique.

Qu'est-ce qu'un problème de conformité ?

Les problèmes de conformité sont une violation réelle ou potentielle de notre [Code de Conduite](#), des législations et réglementations ou d'un standard Autoliv. Ils représentent tous les actes contraires à l'éthique, illégaux, malhonnêtes ou dommageables qui affectent notre culture, notre entreprise et, au final, notre capacité à sauver des vies.

Quand faut-il s'exprimer et signaler des problèmes de conformité ?

En tant que salariés, vous devez vous exprimer et faire part de vos inquiétudes rapidement si :

- vous ne savez pas quel plan d'action adopter et vous avez besoin de conseils ;
- vous pensez qu'un autre salarié, que quelqu'un agissant au nom de l'entreprise ou que l'entreprise en elle-même fait ou est sur le point de faire quelque chose qui pourrait s'apparenter à un problème de conformité ;
- vous pensez avoir été impliqué dans un problème de conformité ;
- vous avez connaissance d'allégations de tiers concernant la conduite d'un(e) salarié(e) qui pourrait s'apparenter à un problème de conformité si elles étaient avérées ;
- vous pensez qu'une personne (vous y compris) qui a posé des questions, ou fait part de ses inquiétudes en toute bonne foi au sujet d'un possible problème de conformité, ou qui a participé à une enquête de l'entreprise, est ou a été victime de représailles.

Dans de telles situations, nous devons immédiatement nous exprimer : une communication rapide permet à l'entreprise de traiter les problèmes de manière plus efficace.

Comment s'exprimer et signaler des problèmes de conformité ?

Pour faire part de vos inquiétudes, contactez votre responsable ou un autre responsable/supérieur hiérarchique en qui vous avez confiance.

Si, pour une raison quelconque, ce n'est pas possible, vous pouvez vous adresser au service des ressources humaines, au service juridique ou au service en charge de la conformité.

Si vous ne souhaitez pas faire part de votre problème de conformité à votre responsable hiérarchique direct ou aux autres ressources répertoriées ci-dessus ou si vous préférez rester anonyme (lorsque la législation locale l'autorise), vous pouvez utiliser notre ligne d'assistance hébergée en externe, *Powered by Convercent*, pour signaler les problèmes de conformité par téléphone ou via le site Web. Vous pouvez accéder à la ligne d'assistance d'Autoliv ici : [Autoliv Helpline](#).

Tous les signalements effectués via la ligne d'assistance d'Autoliv ou de toute autre manière seront transmis au vice-président directeur Affaires juridiques et au vice-président Conformité et intégrité de l'entreprise.

Quel que soit le moyen choisi pour faire part de vos inquiétudes, vous devez veiller à fournir autant de faits, d'informations et de documents que possible afin que les mesures adaptées puissent être prises.

Les signalements portant sur des menaces de mort ou sur la sécurité ou la santé doivent être immédiatement transmises aux autorités locales.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page [Speak Up](#), c'est-à-dire S'exprimer, d'Autoliv.

Que se passe-t-il lorsque je signale un problème via la ligne d'assistance ?

Si vous utilisez la ligne d'assistance d'Autoliv (par Web ou téléphone), vous recevrez un numéro confidentiel et il vous sera demandé de fournir un mot de passe personnel et une question de sécurité. Le numéro d'accès et le mot de passe vous permettent de vérifier l'état de votre signalement sur la plateforme hébergée en externe, ainsi que de communiquer avec l'équipe d'Autoliv en charge des enquêtes de conformité, sans divulguer votre identité. Si vous avez fourni une adresse électronique, vous recevrez également des notifications par courrier électronique de la part du système lorsque le statut de votre signalement évoluera.

Puis-je modifier mon signalement ou en vérifier l'état après l'avoir soumis ?

Vous pourrez créer un mot de passe personnel que vous utiliserez pour vérifier l'état et les mises à jour de votre signalement après sa soumission. Vous ne pourrez pas modifier ce signalement, mais vous pourrez ajouter des détails supplémentaires à l'aide des panneaux de message.

Quelles sont les informations que vous devez fournir ?

Lorsque vous effectuez un signalement, nous vous encourageons à fournir autant d'informations pertinentes que possible. Des informations détaillées nous permettent d'évaluer et d'examiner les problèmes de manière plus approfondie et d'agir si nécessaire. Cela inclut :

- une description de la situation ou du problème qui vous préoccupe, ainsi que l'historique du comportement répréhensible et des exemples d'événements ;
- les noms des personnes potentiellement impliquées, les dates, les lieux et toute autre information pertinente ;
- les noms des personnes qui ont potentiellement été témoins de l'incident/du comportement répréhensible et/ou qui sont au courant de l'incident/du comportement répréhensible (mais qui ne sont peut-être pas directement impliquées) ;
- toutes les preuves et tous les documents relatifs à votre signalement. Il ne peut être donné suite à problème signalé que s'il contient suffisamment d'informations et s'il existe une possibilité raisonnable d'obtenir des informations supplémentaires.

Même si vous ne disposez pas de tous les éléments, nous vous encourageons à vous exprimer dès que possible et à partager les éléments dont vous disposez. Nous n'attendons pas de vous que vous ayez toutes les réponses, ni que vous prouviez que vos préoccupations sont fondées.

L'équipe d'Autoliv chargée de l'enquête de conformité examinera votre signalement afin de déterminer s'il existe une véritable raison de s'inquiéter. N'enquêtez jamais vous-même et ne cherchez pas de preuves pour monter un dossier. Nous garantissons qu'aucune mesure disciplinaire ou autre ne sera prise à votre encontre si une préoccupation sincère s'avère erronée ou inexacte.

Mon signalement restera-t-il confidentiel et anonyme ?

Seules les personnes qui ont besoin d'accéder aux informations pourront traiter les informations liées à un problème de conformité signalé et à toute enquête menée dans ce cadre. Autoliv assure autant que possible la confidentialité des informations, il peut cependant arriver que la divulgation constitue une obligation légale ou autre. Vous trouverez ci-dessous les différents niveaux d'anonymat que vous pouvez sélectionner dans la ligne d'assistance d'Autoliv :

1. **Rester totalement anonyme**

Vous ne révélez ni votre nom, ni vos coordonnées à Autoliv ou Convercent. Votre identité sera complètement protégée en ce qui concerne le signalement du problème de conformité.

2. **Rester anonyme vis-à-vis de l'entreprise**

Cela ne vous dérange pas de révéler votre nom et vos coordonnées à Convercent, mais vous ne souhaitez pas les communiquer à Autoliv. Convercent peut vous contacter de manière confidentielle pour recueillir des informations supplémentaires concernant votre signalement, mais ne révélera à aucun moment votre identité à Autoliv.

3. **Partager votre nom et vos informations**

L'anonymat vous importe peu. Vous choisissez de révéler votre nom et votre identité à la fois à Autoliv et à Convercent.

Que se passerait-il si je divulguais mon identité, cela aurait-il des répercussions sur moi ?

Les représailles, le harcèlement ou la rétorsion quels qu'ils soient, ne sont pas tolérés chez Autoliv. En outre, aucun(e) salarié(e) ne pourra subir d'effets défavorables résultant de son refus d'exécuter une instruction qui représente, selon lui, une infraction ou une violation du Code, des lois ou des règlements. Si vous constatez ou suspectez des représailles, signalez la situation à un représentant de la conformité, à un représentant du service juridique ou à la ligne d'assistance d'Autoliv.

Il me semble que tout signalement que j'envoie depuis un ordinateur de l'entreprise crée un fichier journal sur le serveur répertoriant tous les sites Web auxquels mon ordinateur s'est connecté ; ce fichier ne permettra-t-il pas de m'identifier comme étant l'auteur d'un signalement ?

Convercent ne génère, ni conserve aucun fichier journal des connexions internes contenant des adresses IP. Par conséquent, il n'existera aucune information associant votre ordinateur à Convercent.

Une enquête sera-t-elle réalisée à la suite de mon signalement ?

Autoliv prend au sérieux tous les signalements concernant une mauvaise conduite. Nous agissons rapidement dans le cadre de notre enquête, corrigerons tous les problèmes et ferons en sorte qu'ils ne se reproduisent pas. Notre Société s'efforce de s'assurer que les enquêtes menées sont cohérentes, complètes et aussi confidentielles que possible.

Si vous êtes sollicité(e), nous comptons sur votre coopération dans le cadre de toute enquête portant sur une éventuelle infraction. Si l'enquête révèle un comportement répréhensible, Autoliv y répondra de la manière appropriée ou requise, conformément au droit applicable. Selon les cas, Autoliv pourra

notamment prévoir une formation ou prendre des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

En outre, Autoliv est autorisée à signaler l'infraction et à communiquer les résultats de l'enquête aux autorités concernées. Pour plus d'informations sur la façon dont Autoliv gère le processus d'enquête, reportez-vous à [Politique d'Autoliv sur les enquêtes de conformité](#).

La direction souhaite-t-elle vraiment que j'effectue un signalement ?

Tout à fait. En fait, nous avons besoin que vous effectuiez des signalements. Vous savez parfaitement ce qui se passe dans notre société — qu'il s'agisse des bonnes comme des mauvaises choses. Il est possible que vous ayez connaissance d'une activité qui pourrait constituer un problème. Votre signalement peut réduire l'impact négatif potentiel sur la société et sur nos salariés. Une contribution positive peut ainsi permettre d'identifier des problèmes afin d'améliorer la culture et les performances de l'entreprise.

Où vont ces signalements ? Qui y a accès ?

Tout signalement effectué via la ligne d'assistance d'Autoliv, que ce soit par téléphone ou en ligne, est reçu par Convercent, un fournisseur tiers indépendant d'Autoliv. Les informations fournies sont envoyées à l'équipe en charge de la Conformité et de l'Intégrité de l'entreprise de manière confidentielle et anonyme (dans la mesure autorisée) si vous le souhaitez. Nous vous assurons que vos commentaires seront pris en considération par l'équipe en charge des enquêtes de conformité et que vos préoccupations feront l'objet d'une analyse et d'une enquête en bonne et due forme, si nécessaire. Tous les signalements crédibles portant sur des problèmes de Conformité seront soumis à une enquête conformément à la [Politique d'Autoliv sur les enquêtes de conformité](#).

Je ne suis pas certain(e) que ce que j'ai observé ou entendu constitue une violation réelle ou potentielle du Code de Conduite d'Autoliv, des lois et des règlements ou d'un standard Autoliv, mais j'ai l'impression que ce n'est pas normal. Que dois-je faire ?

Vous devez effectuer un signalement. Nous préférierions que vous signaliez une situation qui se révèle finalement sans conséquence, plutôt que vous laissiez passer un comportement potentiellement contraire à l'éthique parce que vous n'étiez pas sûr(e) de vous. Vous pourriez également utiliser la fonction « Poser une question » dans la ligne d'assistance d'Autoliv si vous n'êtes pas certain(e) de la conduite à tenir ou contacter Compliance@autoliv.com.